

## ÉTATS-UNIS

Amnesty International  
demande la libération  
immédiate d'un Palestinien  
détenu sur la base  
d'« informations secrètes »  
Index AI : AMR 51/186/00

Amnesty International a demandé ce jour (mercredi 13 décembre 2000) la libération immédiate de Mazen al Najjar, un Palestinien maintenu en détention sans inculpation depuis plus de trois ans aux États-Unis sur la foi d'informations secrètes seront lesquelles il aurait des liens avec une organisation terroriste.

Amnesty International est vivement préoccupée à l'idée que cet homme est toujours incarcéré bien qu'un juge de l'immigration ait récemment ordonné sa mise en liberté, décision qui a fait suite à de récentes audiences n'ayant pas permis d'établir qu'il

représentait une menace pour la sécurité nationale.

La libération de Mazen al Najjar devait avoir lieu hier, mais l'Attorney General (ministre de la Justice), Janet Reno, s'y est opposée. Dans une lettre adressée au ministère américain de la Justice, Amnesty International a exhorté Janet Reno à :

– revenir sur sa décision de suspendre la procédure de mise en liberté de Mazen al Najjar (dans l'attente du résultat du recours qu'il a formé contre son arrêté d'expulsion), à moins que son maintien en détention puisse être justifié avec précision en audience publique ;

– prendre les mesures nécessaires pour que nul ne soit privé de sa liberté sur la base d'informations secrètes dont il ne peut contester la validité.

### Rappel des faits

Résident palestinien installé aux États-Unis depuis 1981, Mazen al Najjar est incarcéré en Floride depuis mai 1997, dans l'attente du résultat du recours qu'il a formé contre un arrêté d'expulsion pris à la suite de l'expiration de son visa d'étudiant. Le fait que Mazen al Najjar n'a pu avoir accès à aucun des éléments à charge versés au dossier, ni contester la moindre inexactitude ou dénaturation des faits, ni obtenir un contre-interrogatoire des témoins, est contraire aux droits de la défense et aux normes d'équité les plus élémentaires.

Ce mois-ci, un juge de l'immigration a rendu une ordonnance de mise en

liberté sous caution en faveur de Mazen al Najjar. Néanmoins, la Commission de recours de l'US Immigration and Naturalization Service (INS, Service d'immigration et de naturalisation des États-Unis) a suspendu l'exécution de cette ordonnance. L'INS a ensuite annulé sa décision le 11 décembre mais, hier, la ministre de la Justice a pris à son tour une mesure identique à l'encontre de Mazen al Najjar afin d'examiner son cas.

Pour obtenir une copie de la lettre adressée par Amnesty International à la ministre de la Justice des États-Unis, Janet Reno, ou de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse de l'organisation, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web :

<http://www.amnesty.org>